

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

**Présents** : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, ALIGNÉ Sylvie, LARGE Agnès.

**Excusés ou absents** : RESTIER Éric (A donné procuration à DUMOULIN Christian), LICHANI Mohamed (A donné procuration à SOTTON Sylvain), MONTEGOTTERO Jean-Marc

### **1 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Agnès LARGE a été désignée secrétaire de séance.

### **2 - PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 22 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

### **3 - DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE.**

Néant.

### **4 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

*Rapporteur : Sylvain SOTTON*

La convention cadre de Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire est en place depuis le 27 février 2023, date de signature par les communes de Belleville-en-Beaujolais, Beaujeu et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire mis en place sur les centres-villes des deux communes permet la mobilisation de nombreux outils et avantages dont :

- La création d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, aujourd'hui active et animée par l'opérateur SOLIHA, permettant aux propriétaires de logements anciens d'obtenir un accompagnement renforcé et financé pour la réhabilitation de leurs biens.
- L'abattement d'impôts sur les plus-values de cessions de biens pour inciter les opérations de renouvellement urbain.
- « Biens sans maîtres » : La commune peut lancer une procédure de récupération de biens abandonnés au bout de 10 ans contre 30 ans sans ORT.
- Permis d'aménager multi-sites : Permet de regrouper plusieurs opérations sur des unités foncières non contiguës au sein d'un seul permis d'aménager (alternative à la ZAC).
- Permis d'innover : Outil instauré à titre expérimental, pour une durée de 12 ans à compter de la promulgation de la loi ELAN de 2018, afin d'encourager l'innovation dans les constructions et aménagements. Il permet au maître d'ouvrage de demander à déroger aux règles opposables à leur projet, à condition de démontrer que sont atteints des résultats particulièrement ambitieux.
- Le droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce, baux commerciaux et terrains faisant objet de projets d'aménagement commercial.
- Une mise en avant des secteurs à forts enjeux d'investissement vis-à-vis des partenaires financeurs (fonds vert, appels à projets, prêts bancaires avantageux, autres).

La convention ORT arrive à terme en mars 2026. Du fait de l'absence de visibilité sur la suite du programme Petites Villes de Demain après 2026, il est proposé de proroger le délai de la convention actuelle par un avenant jusqu'à la fin de l'année 2026, en attendant des informations des services de l'Etat.

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre valant ORT du programme aux côtés de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, de Belleville-en-Beaujolais et des partenaires associés.

### **5 – LA PETITE SAISON 2026 : CONVENTION AVEC L'ORNITHORYNOUE**

*Rapporteur : Mme BOSC Adeline*

Mme Adeline BOSC rappelle que lors de la séance du 19 mai 2025, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la reconduction de la petite saison 2026. Elle informe que l'association l'Ornithorynque a proposé un contrat de cession visant à encadrer l'organisation, la gestion et la programmation de cette saison culturelle, en partenariat avec la Commune, pour l'année 2026.

Après lecture et examen de la convention par le conseil municipal, plusieurs précisions ont été apportées au contrat afin de clarifier les engagements respectifs des deux parties.

Compte tenu de ces ajustements, le Conseil Municipal souhaite obtenir l'accord explicite de l'association l'Ornithorynque avant de se prononcer.

### **6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE M. MILAN VIOLON, COMPÉTITEUR SPORTIF A HAUT NIVEAU.**

*Rapporteur : Sylvain SOTTON*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de soutien ou de partenariat émanant de M. Milan VIOLON, membre de l'équipe de France sénior de natation artistique à l'INSEP.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui autorise les communes à accorder des aides aux associations et aux particuliers dans le cadre de leurs compétences.

La subvention communale sollicitée vise à financer une partie des frais engagés par l'intéressé (déplacement, hébergement, équipements) liés à sa participation aux compétitions internationales.

À l'issue du débat, le Conseil Municipal, après avoir rappelé les principes de neutralité et d'égalité de traitement des usagers du service émet un avis défavorable à l'attribution d'un versement direct à M. Milan VIOLON. Il est en effet rappelé que les subventions publiques doivent, sauf exception prévue par la loi, être attribuées à des personnes morales et non à des particuliers.

Le Conseil Municipal invite donc M. Milan VIOLON à créer une association de soutien (loi 1901) relative au contrat d'association, sur le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Après la création de cette structure, le Conseil Municipal examinera la possibilité d'attribuer une aide financière à cette association et la CCSB pourra éventuellement être sollicitée.

### **7 - REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – COMMERCES AMBULANTS**

*Rapporteur : Alain CARRETTE*

Monsieur informe le Conseil Municipal que les tarifs de droit de place pour les commerces ambulants ont été fixés par délibération du 14 octobre 2013 et qu'il convient de les actualiser.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2026, les tarifs des droits de place comme suit :

- **Commerces ambulants**

- entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre

- 15,00 € pour une journée sans branchement électrique,

- 20,00 € pour une journée, avec branchement électrique

- entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars

- 10,00 € pour une journée sans branchement électrique,

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026

- 15,00 € pour une journée, avec branchement électrique

- **Camion outillage** .....40,00 € par passage (durée maximale d'un jour)

– INDIQUE que les présents tarifs remplacent ceux fixés par la précédente délibération prise le 14 octobre 2013 pour le même objet.

### **8 - TABLEAU DES EFFECTIFS – SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet au 1er janvier 2026.

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nombre</i>
Filière administrative	Adjoint administratifs territoriaux	C	Temps complet	3
	Rédacteurs	B	Temps complet	2
	Attachés	A	Temps complet	1

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nombre</i>
Filière culturelle	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.	B	Musée Marius Audin	Temps complet	1

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nombre</i>
Filière technique	Techniciens territoriaux	B	Temps complet	1
	Adjoint techniques territoriaux	C	Temps complet	5
			Temps incomplet	4

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Grade</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nombre</i>
Filière sociale	ATSEM	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe	C	Scolaire	Temps complet	2

A ce jour, et compte tenu des besoins, des différents services, il convient de solliciter l'avis du comité social territorial du CDG 69, afin de mettre à jour ce tableau des effectifs,

Il propose au conseil municipal de solliciter le comité social territorial du CDG 69, pour les modifications suivantes :

- suppression de postes :

Filière administrative : 1 poste – cadre d'emploi des rédacteurs- temps complet

Filière technique : 1 poste – cadre d'emploi des techniciens territoriaux- temps complet

Le conseil municipal émet un avis favorable pour solliciter le comité social territorial du CDG 69, selon les modifications énumérées ci-dessus.

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026

## 9- RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Réunion annuelle des référents randonnée le mardi 3 février à 14h à Deux Grosnes : M. Philippe LAPRUN, conseiller municipal fait le compte rendu de ce temps d'échanges visant à poursuivre les travaux engagés avec les communes afin de présenter aux randonneurs, une offre de sentier pédestres de qualité. Les thématiques abordées étaient l'offre en Beaujolais, les nouveautés et les projets en cours, l'organisation en matière de randonnée.
- Commission CCSB économique « Entrepreneuriat » le 3 février 2026 à 18h30 à Fleurie : M Alain CARRETTE, adjoint fait le compte rendu dont l'ordre du jour était le bilan 2025 et les objectifs 2026 des partenaires de la création d'entreprises, le bilan des aides aux commerces 2025, la dissolution du syndicat Lybertec pour l'intégration de la zone directement à la CCSB et la création de la SEM Patrimoniale.
- Assemblée générale des Sarmentelles le 4 février 2026 à 19h à Beaujeu : M le Maire fait le compte rendu dont l'ordre du jour était le bilan moral et financier de l'édition 2025, l'approbation des comptes et l'élection des membres du Conseil d'administration.
- Restitution du projet d'enseignement artistique et culturel avec la classe de CM2 de Villié-Morgon le 16 janvier 2026 : Mme Adeline BOSC, adjointe fait le compte rendu de cette restitution organisée avec la CCSB et le Musée Marius Audin. L'histoire imaginée par les élèves intitulée « La Valse des Tranchées » mettait en avant le violon du Hartmannswillerkopf, inventorié au musée.
- Assemblée générale du GALICOB le 2 février 2026 à 18h45 à Beaujeu : Mme Adeline BOSC adjointe, fait le compte rendu dont l'ordre du jour était un point fait par les commerçants sur leur commerce, le bilan 2025 et édition 2026 de la participation aux guinguettes, aux Sarmentelles, le jeu du 8 décembre et les décorations de Noël.

## 13- QUESTIONS DIVERSES

- Mme Sylvie ALIGNÉ, conseillère municipale rappelle les demandes formulées lors de son mandat qui ne sont pas finalisées, à savoir :
  - la pose de rampes place de la Liberté et place du square de Bacchus. Malgré un bon de commande signé à l'entreprise depuis le 7 avril 2025, et nos nombreuses relances, les travaux sont toujours en cours.
  - le marquage de la gare. Il est précisé que cela a été fait.
  - la pose d'un miroir route des Lainés à la hauteur du hameau des Etoux, afin d'améliorer la sécurité.
  - Rue Général Leclerc entre le n° 578 et le numéro 586, le stationnement est très gênant et dangereux alors qu'aucun marquage au sol ne l'autorise. Une étude sera faite afin de mieux identifier et visualiser cette zone interdite au stationnement.
- M. Héric JALADE, conseiller municipal informe le conseil municipal que le totem au rond-point de l'Étroit Pont se dégrade et qu'il faut prévoir une réparation. Il lui est proposé de solliciter un devis auprès d'une entreprise locale pour envisager la rénovation.

Cloture de la séance : 22 heures 10



Le Maire,  
M. Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance  
Mme Agnès LARGE